



Bilan 2021-2025

Prévisionnel 2026

Service éducation artistique et culturelle

Sète agglomération méditerranée



Catherine CHANUEL
Virginie CANAVATE

Historique, les dates clefs :

2018 : l'Etat met en place des préconisations pour la mise en œuvre et la formalisation d'une nouvelle et unique convention autour de l'éducation artistique et culturelle, qui prendront la suite des différents dispositifs existants (PLEAC, CLEA et CTEAC).

En lien avec les services de l'Etat, la nouvelle *convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle*, (première signature en région Occitanie), est signée le 10 avril 2019. Cette convention cadre nouvelle génération ayant pour objet de garantir les conditions d'élaboration d'une démarche de généralisation de l'éducation artistique et culturelle et visant à co-construire une politique commune autour de l'EAC, tout en répondant aux orientations nationales de généralisation de l'EAC.

D'avril 2019 à décembre 2021, la ville de Sète a assuré le pilotage du dispositif.

Janvier 2022, suite au transfert de compétence (oct.2021), Sète agglomération méditerranéenne assure la coordination et le pilotage de la convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle 2019-2022 à l'échelle des 14 communes qui la composent.

Deux avenants font l'objet de modifications :

- Avenant N°1 : modification, suppression et redéfinition des contenus et du rôle de Sète agglomération méditerranéenne qui ne peut directement intervenir financièrement dans les projets CGEAC.
- Avenant N°2 : prolongation de la date initiale de la convention du 10 avril 2022 au 31 décembre 2023.

2023, les cinq années conventionnelles ont permis d'expérimenter de nouvelles coopérations et d'impulser de nouvelles dynamiques participatives des habitants.

Considérée comme une étape de préfiguration, la CGEAC a contribué à organiser des modalités de coopération entre acteurs et partenaires.

Sète agglomération méditerranéenne souhaite aller plus loin et apporter une réponse différenciée et adaptée aux réalités des bassins de vie de son territoire et s'engager dans une structuration qui réponde aux dynamiques propres à son territoire et aux particularités de toutes les communes.

Octobre 2024 : signature de la nouvelle *convention relative au développement de l'éducation artistique et culturelle 2024-2026*

Elle a pour objectif de renforcer une approche territoriale concertée, de préserver l'équilibre entre les dynamiques urbaines et rurales, et de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de terrain Elle contribuera à construire un maillage territorial au plus près des besoins et à développer une intelligence collective autour des enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

Les signataires :

L'Etat, le ministère de la Culture (DRAC Occitanie),
Le ministère délégué à la Ville (DDETS de l'Hérault)
Le ministère de l'Education nationale

Comité technique élargi :

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Caf de l'Hérault



Une gouvernance au service d'une construction partagée, initiant une méthodologie novatrice et des outils de plus en plus adaptés.

Dans le cadre d'une démarche concertée, croisée et coconstruite, les membres des comités techniques et de pilotage ont travaillé à la mise en œuvre d'une démarche coresponsable.

Les objectifs des différents dispositifs des ministères ont été croisés.

Le partage et l'analyse des pratiques ont été au service d'une politique culturelle plus ambitieuse et plus équitable.

Un travail de mise en cohérence des politiques publiques interministérielles a été mené.

Au travers des différents comités méthodologiques et des bilans annuels, des réajustements et des améliorations ont été apportés. La convention cadre est devenue « fabrique permanente ».

Avec ces nouveaux conventionnements : Sète agglomération devient financeur des projets

2023 : 6 000 €

2024 : 8 000 €

2025 : 20 000 €

Prévisionnel 2026 : 30 000 €

L'apport à l'échelle du territoire : structurer et équilibrer l'urbain et le périurbain

- Mise en place d'une structuration tenant compte des spécificités et diversités du territoire.
- L'EPCI comme facilitateur ; qualité du dialogue, de l'accompagnement et des coopérations.
- Action territorialisée qui se décline dans les priorités des différentes communes (prise en compte de la solidarité et de l'équité territoriale).
- Mobilisation des acteurs du territoire (associations, structures de proximité) pour plus de diversités d'initiatives.
- Synergie et complémentarité de l'existant.



Les résidences artistiques : un levier stratégique de démocratisation culturelle

Les résidences artistiques constituent un outil central des politiques publiques culturelles.

Elles participent pleinement aux objectifs de démocratisation culturelle, de cohésion sociale et d'équité territoriale, en réduisant les inégalités d'accès à la culture liées aux freins géographiques, sociaux ou symboliques.

En s'inscrivant dans une logique de solidarité territoriale, ce nouveau dispositif vise à « faire territoire » en créant des liens durables entre espaces périurbains et urbains. Les résidences irriguent le territoire à partir de ses besoins réels, tout en instaurant un lien étroit entre artistes, habitants et collectivités.

Une présence artistique ancrée dans le quotidien des habitants

Fondées sur une démarche de l'« aller-vers », les résidences favorisent une présence artistique plus longue, plus visible et plus partagée.

Elles permettent :

- Une diversification des publics bénéficiaires,
- Une mobilisation conjointe des artistes, des communes et des habitants,
- Une réduction concrète des inégalités d'accès aux ressources culturelles.

Au-delà de la production artistique, ces résidences participent à une expérience culturelle élargie, intégrant des dimensions sociales, éducatives et solidaires. Les pratiques artistiques y sont envisagées comme des leviers d'expression de soi, d'émancipation et de construction du collectif.

Une politique culturelle intercommunale structurante et partenariale

A travers le pilotage des conventions d'éducation artistique et culturelle (EAC), l'animation du réseau de lecture publique et la gestion concertée des équipements culturels, Sète agglomération Méditerranée affirme son rôle moteur dans le développement culturel du territoire.

L'intercommunalité démontre sa capacité à :

- Fédérer les acteurs culturels, éducatifs et associatifs,
- Intégrer l'EAC au cœur des politiques territoriales,
- Proposer des réponses adaptées aux réalités locales.

Cette démarche s'appuie sur une gouvernance partagée, une coopération étroite avec les communes et un accompagnement sur mesure assuré par le service EAC, véritable organe facilitateur.



Une méthodologie renouvelée fondée sur l'équité territoriale

Un cahier des charges coconstruit avec les tutelles a permis d'associer pleinement les communes, notamment par la mise en place d'un Comité de suivi.

Le découpage territorial repose sur une logique d'équité, avec :

Groupement de 3 communes

Balaruc-le-Vieux / Bouzigues / Loupian

Gigean / Mireval / Vic-la-Gardiole

Montbazin / Poussan / Villeveyrac

Commune seule :

Balaruc-les-Bains

Frontignan dont QPV

Marseillan

Mèze

Sète dont QPV

Un formulaire en ligne a été déployé via la plateforme *Démarches simplifiées*, facilitant l'accès et la transparence de l'appel à candidatures.

Premiers résultats et perspectives 2026

Pour 2026, 26 propositions ont été reçues, représentant 25 candidats :

- 24 projets issus de l'Hérault (dont 12 de Montpellier et 7 de Sète),
- 2 projets hors département (Val-de-Marne et Ardèche).

À l'issue des choix croisés entre candidats et communes, 8 résidences ont été validées, en parfaite adéquation avec l'expertise préalable du service EAC.

Les retours des communes sont très positifs.

Les référents soulignent :

- La qualité des projets proposés,
- La pertinence du processus de concertation,
- L'importance des temps d'écoute et de co-construction au sein du Comité de suivi.

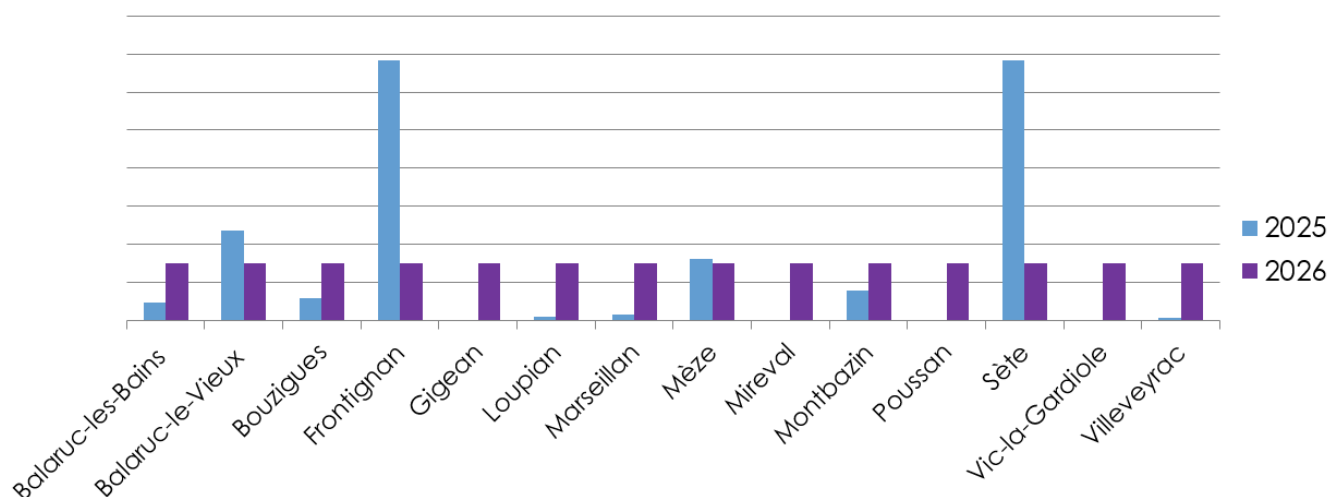
Ce nouveau dispositif renforce les liens entre les acteurs du territoire et ouvre des perspectives de développement pour certains projets au-delà du cadre strict des résidences, en articulation avec d'autres dispositifs culturels.

Il contribue également à une meilleure harmonisation et à un rééquilibrage des heures de pratique artistique à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Les résidences ne sont pas encore quantifiables puisque qu'elles se déploieront sur l'année 2026.

Comparatif du nombre d'heures de pratique artistique 2025 et prévisionnel 2026 dans le cadre de la mise en place des résidences territoire

Nombre d'heures de pratique artistique 2025 et prévisionnel résidences territoire 2026



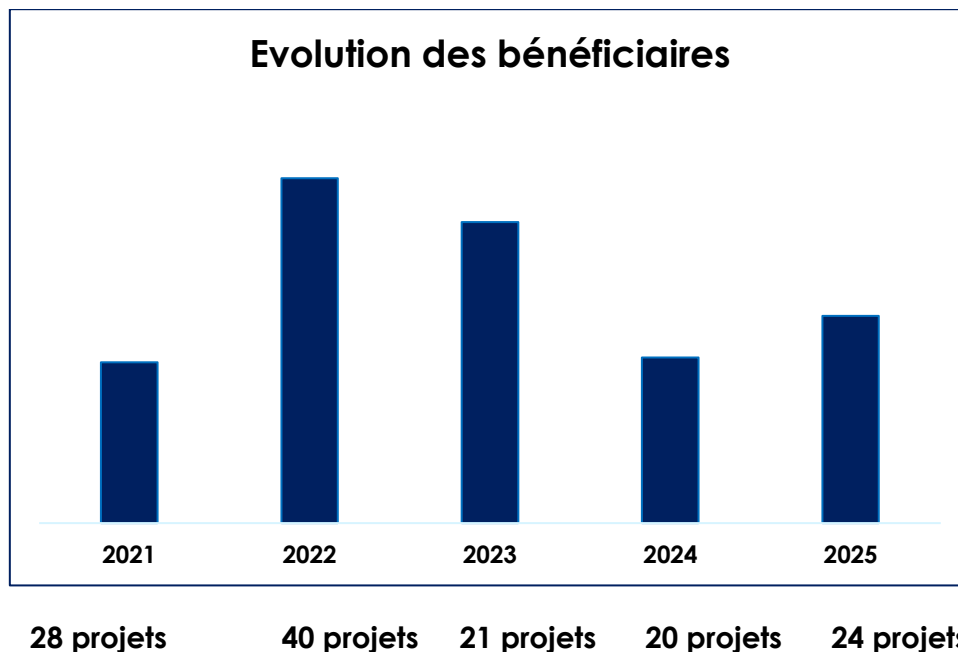
Les candidats retenus : 8 résidences à l'échelle du territoire

Balaruc-les-Bains	Cie Olaf LinĚsky Lyvia Estivals <i>Ma cour de (ré)création</i> – entre souvenirs et jeux d'aujourd'hui Danse - Sylvie Klinger : chorégraphe, danseuse encadrante et coordinatrice du projet. Laura Boudou et Julie Laporte : danseuses encadrantes. Luc Souche : récolteur de paroles, création de la bande sonore des restitution.
Balaruc-le-Vieux / Bouzigues / Loupian	Brand à part- <i>Le Cinéma est à nous !</i> - Cinéma audiovisuel Alonso Pinies Barbara -Malo Dénépoux, Scénariste- Caroline Barraud, Animatrice ateliers - Programmatrice & Productrice projections- Valérie Bonniol , Animatrice ateliers - Réalisatrice documentaire & Monteuse- Lucas Grant - Animateur ateliers - Monteur, Animateur (stop motion)-Erwan Billet - Animateur ateliers - Cameraman, Chef opérateur, Vidéaste.
Frontignan	Chansons d'avril - <i>Si j'avais du temps</i> Ecriture, musique Nicolas Grosso : artiste musicien, intervenant artistique Bertille Fraisse : Vidéo
Gigean / Mireval / Vic-la-Gardiole	Compagnie la maman des petits poissons <i>Mon histoire tirée du sac Kamishibai</i> Création littéraire, Arts plastiques, Art du récit, théâtre, et musique. Cécile Combredet : Auteure, metteuse en scène, interprète, accompagnement de la création littéraire et plastique des Kamishibai. Alain Picaud : Musicien, compositeur, accompagnement des restitutions en live.
Marseillan	Association Histoire de Dire Créations sonores participatives et tournée de la caravane sonore sur le territoire Enregistrements sonores - podcast - radio Claire Lauzon - réalisatrice sonore
Mèze	Marielle Rossignol- Résidence de photographie documentaire sur l'étang de Thau (Titre temporaire) Photographie documentaire Marielle Rossignol - Photographe
Montbazin / Poussan / Villeveyrac	Compagnie du vent sous les semelles - <i>Racines en mouvement</i> - Théâtre, arts-plastiques, arts visuels Roman-Karol Halftermeyer comédien - Maïna Barrera - Comédienne, autrice et metteur en scène - Laure Poudevigne - Assistante mise en scène- Faustine Mangani - Technicienne, scénographe.
Sète	Les Gens du Quai compagnie - <i>l'Épopée</i> : Projet de création pour une pratique vivante de l'Hospitalité- Danse contemporaine - Musique Anne Lopez : Chorégraphe François Lopez : Compositeur, musicien

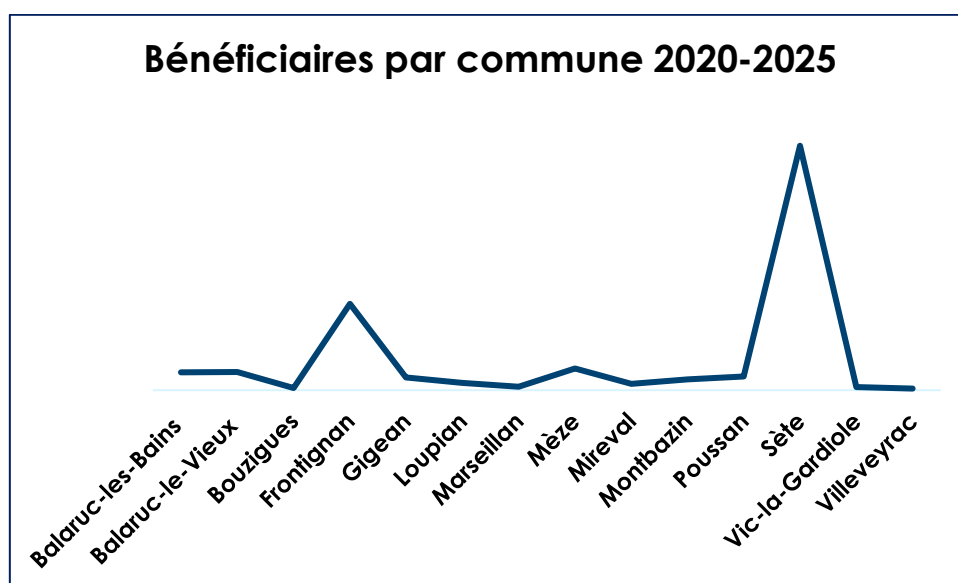


2020-2025

Bilan quantitatif : 22 788 bénéficiaires (convention cadre)



Obs. : La fluctuation du nombre de bénéficiaires est directement liée au nombre de projets menés chaque année. Si le nombre de projets a pu diminuer, le volume horaire des ateliers de pratique artistique ainsi que l'accompagnement des bénéficiaires ont en revanche augmenté, répondant ainsi à un critère exprimé par les membres du Comité technique.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Balaruc-les-Bains		37	284	70	249	265	905
Balaruc-le-Vieux				238	337	354	929
Bouzigues		24	52	12	0	20	108
Frontignan		343	925	822	1061	1227	4 378
Gigean			575	57	10	0	642
Loupian		20	184	50	0	112	366
Marseillan		36	12		0	130	178
Mèze		270	195	372	0	260	1 097
Mireval			104	126	90	0	320
Montbazin		289	79	69	0	110	547
Poussan		114	48	526	0	0	688
Sète	2167	1555	3286	2666	1047	995	12 389
Vic-la-Gardirole	46	24	77	12	0	0	159
Villeveyrac				60	0	22	82
TOTAL	2213	2712	5821	5080	2794	3495	22 788

Nombre de projets par commune

	Pilotage Sète	Pilotage SAM
Balaruc-les-Bains	1	7
Balaruc-le-Vieux	0	11
Bouzigues	0	4
Frontignan	3	27
Gigean	0	5
Loupian	0	6
Marseillan	1	2
Mèze	2	7
Mireval	0	4
Montbazin	2	6
Poussan	0	5
Sète	46	53
Vic-la-Gardirole	2	3
Villeveyrac	0	2

Obs. : Dans la perspective d'une ouverture élargie à l'échelle du territoire, et dans le cadre du pilotage assuré par la Ville de Sète, la coordinatrice EAC a engagé une démarche visant à ouvrir les projets aux autres communes du territoire. À ce titre, le projet « Le voyage de Pénélope » a mobilisé cinq communes : Balaruc-les-Bains, Frontignan, Marseillan, Mèze et Sète.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions de décentralisation, le TMS a contribué à renforcer l'accès à l'offre culturelle en permettant à des communes éloignées des équipements culturels de bénéficier de projets artistiques et culturels.

Les porteurs, les projets :

79 porteurs de projets et **272** artistes ont contribué à une approche de l'art et de la culture qualitative et pluridisciplinaire.

Le partenariat des structures rattachées à l'agglopôle :

Les propositions, enrichies par l'implication de 19 structures, ont permis d'élargir et de faire évoluer les savoir-faire et les connaissances artistiques. Les démarches participatives et la place centrale du collectif ont favorisé chez les enfants un approfondissement du lien à l'autre, propre à cette dimension.

1. Centre Culturel Léo Mallet
2. Conservatoire Rayonnement Intercommunal Manitas de Plata
3. Espace Georges-Brassens
4. La Chapelle du Quartier Haut
5. La Passerelle
6. Le Jardin Antique Méditerranéen
7. Le Piano Tiroir
8. Médiathèque Andrée Chedid
9. Médiathèque de Balaruc les Bains
10. Médiathèque La Fabrique
11. Médiathèque Malraux
12. Médiathèque Mitterrand
13. Médiathèque Montaigne
14. Musée de La Mer
15. Musée Gallo-Romain Villa-Loupian
16. Musée International Arts Modestes -MIAM
17. Musée Paul-Valéry
18. Musée de l'Etang de Thau
19. Théâtre Molière Sète

Les financements :

Année	Total des projets	Part de Sète agglomération (hors valorisation des lieux, prêt de matériel ...)
2021	335 235,00 €	8 150,00 €
2022	270 390,00 €	4 872,00 €
2023	162 903,00 €	8 700,00 €
2024	205 385,00 €	4 454,00 €
2025	267 349,00 €	26 325,00 €
2026 prévisionnel	104 613 ,00 €	30 000,00 €
	1 241 262,00 €	82 501.00 €

Jusqu'en 2023 le service EAC n'avait pas de ligne budgétaire dédiée. Les financements émanaient des structures culturelles rattachées ou subventions exceptionnelles.

Depuis 2023 une ligne a été créée et officialisée.

2023 : 6 000 €

2024 : 8 000 €

2025 : 20 000 €

2026 prévisionnel : 30 000 €

Conclusion :

À l'issue de la période 2021–2025, Sète agglomération Méditerranée affirme clairement l'éducation artistique et culturelle comme une politique publique structurante, au cœur de son projet de territoire. La montée en puissance progressive du pilotage intercommunal, adossée à une gouvernance partagée et à une coopération étroite avec l'Etat, les communes et les acteurs culturels, a permis de dépasser une logique de dispositifs pour construire une vision collective, durable et équitable de l'EAC.

Ce bilan témoigne de choix politiques assumés : faire de l'accès à l'art et à la culture un droit pour tous, réduire les inégalités territoriales, soutenir la création et reconnaître le rôle essentiel des artistes et des structures culturelles dans la cohésion sociale et l'émancipation des publics. L'engagement financier croissant de l'agglomération traduit cette volonté de donner à l'EAC les moyens de ses ambitions et d'inscrire cette politique dans le temps long.

La nouvelle convention 2024–2026, et notamment le déploiement des résidences artistiques territoriales, marque une étape déterminante. Elle renforce une approche territoriale différenciée, respectueuse des spécificités communales, tout en consolidant une solidarité intercommunale active. En plaçant l'écoute, la co-construction et l'intelligence collective au cœur de l'action publique, Sète agglomération Méditerranée choisit de faire de l'EAC un levier de transformation sociale, de vivre-ensemble et d'attractivité territoriale.

À travers cette politique, l'agglomération réaffirme le rôle fondamental des collectivités dans la construction d'un accès démocratisé à la culture, et confirme sa volonté d'inscrire l'éducation artistique et culturelle comme un pilier durable de son action publique, au service des habitants et de l'avenir du territoire.